

DEPARTEMENT DU GERS

**Communauté de Communes
DES COTEAUX ARRATS GIMONE**

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date convocation : 02/03/2015
 Date de séance : 10/03/2015
 Date d'affichage : 19/03/2015
 Numéro d'ordre : 2015-03-008

Nombre de conseillers		
Exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération
58	52	56

L'an deux mille quinze, le mardi 10 mars, le conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni en la commune de Villefranche d'Astarac, en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre DUFFAUT.

Etaient présents : Pierre DUFFAUT, Jean Claude BADY, Jean Vincent PISONI, Christophe MEAU, Catherine HEURTEUX, Stéphanie CORNEILLE, Michel ANGELE, André PICCIN, Françoise DASTUGUE, Christiane PASQUINET (suppléante de Jacques SERIN), Alain de SCORRAILLE, Daniel DANFLOUS, Sergine AGEORGES, Daniel ZAÏNA, Brigitte SAINT MARTIN, Gérard ROEHRIG, Chantal CASASOLA, Jean CERDA, Sylvie VARIN, Jean Claude DUFFAUT, Claire BRIAT, Régis DARIES, Véronique CASTEX, Sylvie LAFFORGUE, Bruno GABRIEL, Georges DE LORENZI, Pierre MUN, Pierre ROUMEGUERE, Georges DALLIES, Gérard FAURE, Arnaud WADEL, Bruno BODART, Éric ANGELE, Evelyne BURGAN DELMAS, Jean Luc BOAS, Gérard ARIES, Jacques BORTOLUSSI, Jean Michel VERNIS, Chantal LABEDAN, Francis CHABROL, Francis LAGUIDON, André MARQUISSEAU, Joël BERNADOT, Pierre TRUILLE BAURENS, Guy de GALARD, Francis DUMONT, Alain CARRIERE, Paul BURGAN, André LAFFONT, Séverine CARCHON, Fabrice POURCET, Bernard MONLIBOS.

Le quorum est atteint

Etaient absents excusés : Christophe LABBE, Pierre AIROLDI

Etaient absents excusés avec procuration :

Sandrine DEDIEU a donné procuration à Bruno GABRIEL.

Jean Pierre SALERS a donné procuration à Francis DUMONT.

Éric BALDUCCI a donné procuration à Alain CARRIERE.

Éric TRUFFI a donné procuration à André LAFFONT.

Secrétaire de séance : Francis CHABROL

Objet : Approbation du compte de gestion du budget annexe TAD

Le conseil communautaire :

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Après avoir entendu le compte administratif 2014,

- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

• Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits
 Au registre sont les signatures
 Pour copie certifiée conforme



Le Président de la Communauté de Communes
 Des Coteaux Arrats Gimone
 DUFFAUT Pierre